

# PROCES VERBAL

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 20 heures 06

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chamblanc (14 route de Seurre), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39

pouvoirs : 8

votants : 47

### Délégués Titulaires Présents :

|                       |   |                         |   |
|-----------------------|---|-------------------------|---|
| Auwillars Sur Saône   | M. JAUDAUX Marc   | Lechâtelet              | M. CHAPUIS Jean-Paul  |
| Bonnencontre          | M. PERRIN François  | Losne                   | Mme BREBANT Laurence<br>Mme DUBIEF Martine<br>M. BICHAT Baptiste                                    |
| Bousselage            | M. FAUDOT Jean-Luc  | Montagny<br>Seurre      | les<br>Mme FOURNIER BONNIN<br>Lucie   |
| Brazey-en-Plaine      | M. BARBE Joris<br>M. DELEPAU Gilles<br>Mme FRANCOIS<br>Martine<br>M. BOILLIN Jean-Luc<br>Mme CENDRIER Marie | Montmain                | Mme DECHAUD Martine   |
| Broin                 | M. GUITTON Jean-<br>Christophe  | Montot                  | Mme BEAUNEE Jocelyne  |
| Chamblanc             | M. THEVENIN Sébastien   | Pagny le Château        | M. BECQUART Alain   |
| Chivres               | Mme REVERDIAU<br>Martine  | Pouilly-sur-Saône       | M. DELACOUR Sébastien   |
| Echenon               | M. ANTOINE Sylvain<br>M. ROUHETTE François-<br>Xavier   | Saint Jean de Losne     | M. GAILLARD Hervé   |
| Franxault             | M. SIMAR Camille  | Saint Seine en<br>Bâche | Mme LABOUEBE Claudine   |
| Glanon                | M. BELORGEY<br>Sébastien  | Saint Usage             | Mme HOSTALIER Valérie<br>M. MATHELIN Jean   |
| Grosbois les tichey   | Mme REVERCHON<br>Bernadette   | Samerey                 | M. GAUTHERON Anthony  |
| Jallanges             | M. VALENTIN Gilbert   | Seurre                  | M. BECQUET Alain<br>M. ROUSSELET Jean-Louis<br>Mme GEOFFROY DUPIN<br>Géraldine<br>Mme SIRUGUE Sarah |
| Labergement<br>Seurre | les<br>Mme DUFOUR Joëlle<br>M. DESMIST Xavier   | Trouhans                | M. SCHWAB Jean-Michel   |
| Labruyère             | Mme GILARDET Céline   |                         |   |

### Délégués Titulaires absents représentés :

|                      |                                  |                                    |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Aubigny en plaine    | M. FERNANDEZ Manuel              | Suppléance à Mme CLAIRET Sylvie    |
| Brazey en Plaine     | Mme SEVESTRE Delphine            | Pouvoir à M. DELEPAU Gilles        |
| Charrey sur Saône    | Mme LIAUD Evelyne                | Suppléance à M. COLOMBET Sébastien |
| Esbarres             | Mme SIRUGUE Corinne              | Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne     |
| Lanthes              | Mme ROSENBLATT PETITJEAN<br>Anne | Pouvoir à Mme GILARDET Céline      |
| Laperrière sur Saône | M. VACHET LEOEUF Cyril           | Suppléance à Mme VIROT Fabienne    |
| Losne                | M. JACOB Dominiques              | Pouvoir à Mme BREBANT Laurence     |
| Magny les Aubigny    | M. HIEZ David                    | Suppléance à M. LEVEQUE Didier     |

### Délégués titulaires absents excusés :

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| Aubigny en Plaine   | M. FERNANDEZ Manuel           |
| Bagnot              | Mme THURILLAT Marie-Claude    |
| Charrey sur Saône   | Mme LIAUD Evelyne             |
| Esbarres            | Mme SIRUGUE Corinne           |
| Lanthes             | Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne |
| Losne               | M. JACOB Dominique            |
| Magny les Aubigny   | M. HIEZ David                 |
| Saint Jean de Losne | Mme DUPARC Marie-Line         |
| Seurre              | Mme CHAPELOTTE Karine         |

### Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Broin               | M. JOINIE Marc      |
| Chamblanc           | Mme HARDY Christine |
| Montagny les Seurre | M. ROSIER Raymond   |
| Trouhans            | Mme PEPIN Nadine    |

Le Président ouvre la séance et laisse la parole à M. THEVENIN.

M. THEVENIN : Je suis ravi de vous accueillir dans notre salle des fêtes. Je vous souhaite un bon conseil communautaire et nous vous offrons, à l'issue, un pot de l'amitié.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

M. Camille SIMAR est désigné à l'unanimité (47 POUR) secrétaire de séance.

Le Président indique les pouvoirs, suppléances et excuses des élus.

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

M. ROUSSELET : Je ne suis pas sûr que dans les présents, il y avait Mme CAPDEVIELLE Fabienne.

M. BECQUET : Mme Sarah SIRUGUE était présente.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 12 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité, par vote à main levée (47 POUR).

## II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

### Question II.1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président et au Bureau Communautaire

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

- Délégations au Président par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021
  - Passer toutes conventions, chartes et signer tous contrats prévus au budget jusqu'à 15 000 € HT annuels tant en recettes qu'en dépenses

| N° et Date décision      | Désignation   |
|--------------------------|---|
| 03-12-2025<br>DP 39-2025 | Convention de prestation avec la ludothèque CBPT de Saint Jean de Losne dans le cadre des séances CLAS  |
| 03-12-2025<br>DP 42-2025 | Convention de prestation avec VNF pour le faucardage et la lutte contre la myriophylle hétérophylle dans la gare d'eau                                    |
| 11-12-2025<br>DP 49-2025 | Convention de partenariat avec l'APSALC pour l'accueil des activités bébés nageurs et accueils de loisirs 3-6 ans et 7-10 ans sur janvier et février 2026 |

|            |  |
|------------|--|
| 30-12-2025 | Convention partenariale avec JMF BFC délégation Dijon pour une intervention au sein d'une classe de l'école primaire de Brazey en Plaine |
| DP 53-2025 |  |

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et groupements de commandes ainsi que toute décision concernant leurs avenants

| N° et Date décision | Désignation   |
|---------------------|---|
| 12-12-2025          | Contrat d'assurance de risques statutaires : signature des conditions particulières |
| DP 50-2025          |   |

- Solliciter l'attribution de toute subvention, auprès de toute personne morale de droit public ou privé,

| N° et Date décision | Désignation   |
|---------------------|---|
| 19-12-2025          | Demande de subvention FNADT dans le cadre du Plan Rhône Saône pour l'amélioration de la signalétique des équipements portuaires à Seurre et Saint Jean de Losne |
| DP 52-2025          |   |

- Délégations au Bureau communautaire du 12/01/2026 par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021 :
  - Q1 : TRI ET VALORISATION DES DECHETS – Contrat de reprise matières issues du centre de tri 2026
  - Q2 : RESSOURCES HUMAINES – Convention de prestation de service de secrétariat général de mairie de remplacement en cas d'urgence à destination des communes membres

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- D'une part par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibérations ;
- D'autre part par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il a reçue par délibération.

Les délégués communautaires prennent acte.

## Question II.2. DECISIONS BUDGETAIRES - Présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2026

### ANNEXE 1 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Considérant les statuts de la Communauté de Communes,

#### Dispositions légales

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et plus (articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Dans la mesure où aucune commune de plus de 3 500 habitants ne figure dans le périmètre communautaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère obligatoire pour la communauté de communes Rives de Saône.

Le président considère néanmoins qu'il s'agit d'un exercice de réflexion indispensable pour une gestion démocratique et responsable.

Le ROB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

#### Objectifs du ROB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité

- Informer sur la situation budgétaire

#### Contexte local :

Les budgets primitifs 2026 de la Communauté de communes Rives de Saône seront soumis au vote de l'assemblée délibérante le 18 février 2026.

La présentation du budget respectera la maquette suivante :

- Un budget général comportant l'ensemble de nos activités non identifiées en budget annexe ;
- Des budgets annexes :
  - o Prestations de Services
  - o Zone d'activité économique de Brazey en Plaine
  - o Zone d'activité économique de Seurre
  - o Service Public Industriel et Commercial Gestion des Déchets
  - o Service Public d'Assainissement Non Collectif
  - o Service Public d'Assainissement Collectif
  - o Service Public Administratif Office de Tourisme

*NB : aucune présentation de budget 2026 pour le budget annexe Parking gardé à la suite de sa clôture en 2025.*

Le ROB en annexe présente notamment :

- Le contexte national
- Les perspectives 2026 pour les finances publiques locales
- Le contexte des finances de la communauté de communes Rives de Saône
- Les grandes orientations budgétaires proposées pour les budgets communautaires 2026

**Les délégués communautaires sont invités à prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2026.**

M. DELACOUR : Le document a été établi il y a quelques semaines et les données ne sont plus complètement à jour.

M. BECQUART : Je souhaite rebondir sur le contexte économique en Europe : le moteur de tout cela c'est l'Allemagne.

M. DELACOUR : C'est une remarque mentionnée dans le ROB, mais je ne sais pas si cela est si marqué.

M. DELACOUR : L'inflation sur 2025 est plutôt attendue à 0,8 % maintenant que les chiffres sont finalisés. Sur les collectivités, la situation est stable. Sur les départements et régions, leurs situations financières se dégradent.

M. PERRIN : Sur les départements, ce sont les dépenses sociales qui augmentent.

M. BECQUET : A la différence des communes ou EPCI, les régions et départements n'ont plus la main sur les impôts.

M. DELEPAU : Pour la Côte d'Or, ce sont 30 M€ sur le social (RSA) et 10 M€ de dotation en moins. Le département n'a plus de marges, et c'est très préoccupant car certains départements franchissent la ligne rouge. C'est l'équivalent d'une cessation de paiement pour une entreprise. Ça n'est pas le cas pour le département de la Côte d'Or.

M. DELACOUR : C'est effectivement ce qu'a dit le Président SAUVADET, qui est aussi président de l'association des départements de France : il ne serait pas président d'un département en faillite.

M. DELACOUR : Sur les bases minimum CFE, sans appliquer d'augmentation de la fiscalité et sans augmentation des bases, cela nous rapportera 142 000 €, mais nous vous proposerons 120 000 € dans les inscriptions budgétaires 2026.

Mme GILARDET : 120 000 € car on sait qu'il y a des entreprises qui ont disparu ou sont en voie de disparition.

M. DELACOUR : Concernant la revalorisation des taux de fiscalité, la commission Finances et l'exécutif préconisent de ne pas mettre d'augmentation de taux.

M. BECQUART : A propos des bas salaires, j'avais demandé à Mme DECHAUD qu'elle voie cela car nous avons des salaires en dessous du SMIC. Le personnel passe du temps à calculé les compléments à ajouter pour atteindre le SMIC. Je trouve cela inadmissible qu'il y ait des points d'indice inférieurs au SMIC. Cela ne représente rien. Je suis contre les fonctionnaires, mais cela n'est pas normal.

Mme DECHAUD : Je vous explique la démarche. Quand on embauche un agent en catégorie C, on l'affecte au plus petit indice de la grille. Il y a ensuite un complément qui est affecté pour atteindre une

rémunération à hauteur du SMIC puisqu'il est interdit de payer en dessous de cette rémunération. Mais on ne fait pas de calcul, c'est automatisé, on l'affecte directement à l'agent.

M. GUITTON : J'ai été embêté dans ma commune, je n'ai pas pu payer une ATSEM plus que ce qu'elle n'y avait droit. Je lui ai mis un grade trop important, donc j'ai compensé par des indemnités.

Mme DECHAUD : Concernant la demande d'Alain, c'est actuellement une application légale, mais nous pouvons travailler le sujet.

Mme GILARDET : Le budget assainissement commence à se tendre car il risque de devenir déficitaire. Sur les prestations de service, on est déficitaire cette année.

M. BECQUART : Je n'ai rien contre le photovoltaïque : mais est ce qu'on va pouvoir faire ces ombrières, est ce judicieux ?

M. DELACOUR : Nous n'allons pas refaire le débat, puisque la délibération est passée. Des études ont été faites, il y aura une rentabilité pour nous, je suis optimiste sur ces sujets-là.

M. BECQUART : Est-ce que ce sera le matériel chinois ou européen ?

M. DELACOUR : On a présenté plusieurs scénarii, mais le choix n'est pas encore fait.

M. CHAPUIS : M. BECQUART n'était pas présent au conseil de décembre.

Mme GILARDET : Ce document nous sert vraiment à préparer le budget. On a commencé le budget très tôt, donc les hypothèses données débutent en septembre. Vous le verrez, quand on présentera le CFU, j'aime à dire que quand on est plus ou moins 10 % par rapport au budget primitif, c'est bien. J'ai été un peu agacée, car sur le chapitre 012, 10 % d'écart c'est 450 000 € et une mauvaise prévision, nous pousse à augmenter les taxes pour au final finir à plus d'1 M€. Les services sont très attentifs aux dépenses, vous le verrez sur les chapitres 012 ou 011, il y a eu des non-consommés importants. Le budget primitif pourrait paraître plus sévère, mais nous avons fait un gros travail avec les services et les Vice-Présidents pour s'approcher au plus juste des dépenses constatées et envisagées. L'avantage c'est qu'on ne vous propose pas d'augmentation de la fiscalité. L'inconvénient, c'est qu'on devra vous proposer des DM tout au long de l'année.

DELACOUR : Je remercie les services pour la production de ce rapport d'orientation budgétaire.

Les délégués communautaires prennent acte.

5

### Question II.3. DECISIONS BUDGETAIRES - Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget principal 2026

*Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-présidente en charge des Finances*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 énoncé ci-dessous :

*Considérant que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

Sachant que le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante).

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles d'être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Considérant les crédits votés en cours de l'exercice 2025 sur le budget principal,

Considérant les montants des crédits pouvant être ouverts par anticipation au vote du budget primitif rappelées dans le tableau ci-dessous :

| N°opération  | Crédits votés au BP 25<br>(crédits ouverts) | Crédits ouverts au titres<br>des décisions modificatives<br>votées en 2025 | Montant à prendre en compte |
|--|---|--|-----------------------------|
|  | a   | b  | c=a+b                       |
| Chapitre 204   | 308 712,60 €                                | - €  | 308 712,60 €                |
| 112-équipements liés<br>à enf jeunesse   | 1 055 667,21 €                              | 227 000,00 €   | 1 282 667,21 €              |
| 113-équipements<br>culturels   | 12 800,00 €                                 | - €  | 12 800,00 €                 |
| 114-équipements<br>sportifs et de loisirs  | 213 490,35 €                                | - €  | 213 490,35 €                |
| 115-équipements de<br>voirie   | - €   | - €  | - €                         |
| 116-équipements<br>sociaux   | - €   | - €  | - €                         |
| 117-équipements<br>économiques   | - €   | - €  | - €                         |
| 118-équipements<br>touristiques  | 11 862,00 €                                 | 1 372,80 €   | 10 489,20 €                 |
| 119-équipements<br>portuaires  | 97 850,00 €                                 | - €  | 97 850,00 €                 |
| 120-autres<br>équipements  | 161 160,71 €                                | 1 372,80 €   | 162 533,51 €                |
| <b>Total des montants</b>  |   |  | <b>2 088 542,87 €</b>       |
| Rappel du montant des RAR 2025 reportés en 2026 à retirer                            |   |  | - 1 025 422,06 €            |
| Total du montant à prendre en compte   |   |  | 1 063 120,81 €              |
| <b>Limite de crédits à ouvrir par anticipation en 2026 (article L1612-1 du CGCT)</b> |   |  | <b>265 780,20 €</b>         |

6

Considérant les limites de crédits pouvant être ouverts avant le vote du budget primitif 2026,

Considérant que plusieurs dépenses d'investissement pourraient être engagées dans l'urgence avant le vote du budget primitif 2026 tels que les projets suivants :

- Fabrication et la pose de l'enseigne de l'accueil de loisirs de Saint-Seine-en-Bâche,
- Informatique.

En conséquence, les montants des crédits à voter sont les suivants :

| Chapitre/Compte  | Désignation & opération  | Montant à prévoir |
|--|--|-------------------|
| 21/2141-Construction sur sol<br>d'autrui : bâtiments publics | Fabrication et pose de l'enseigne de<br>l'accueil de loisirs de Saint-Seine-en-Bâche<br>pour l'inauguration du bâtiment le<br>30/01/2026 | 1 184,00 € TTC    |
| 21/2185-informatique   | Achat de 2 ordinateurs portables + pack<br>accessoires   | 4 000,00 € TTC    |

Les délégués communautaires sont invités à :

- Autoriser l'ouverture de crédits 2026 par anticipation au chapitre 21 pour un montant total de 5 184.00 € TTC,
- Autoriser le Président à commander, payer les dépenses énoncées ci-dessus, et de manière générale, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Je vous rappelle que pour Chamblanc, nous avons fait une DM en fin d'année 2025, car nous n'aurions pas pu les passer en crédit par anticipation.

M. CHAPUIS : 4 000 € pour 2 ordinateurs, c'est cher.

M. DELACOUR : Il y a aussi les accessoires, les licences notamment pour les logiciels.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

#### Question II.4. RESSOURCES HUMAINES – Espace aquatique Fernand Bonnin : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2026

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment les articles L332-23 1° et L332-23 2°

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'espace aquatique Fernand Bonnin, il convient de créer des emplois saisonniers suivants :

| Fonctions               | Nombre maximum | Rémunération   | Durée hebdomadaire de travail maximum |
|-------------------------|----------------|--|---------------------------------------|
| Surveillant de baignade | 5              | Titulaire BNSSA : échelon 8 du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - IM 420<br>Titulaire BEESAN : échelon 12 du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives IM 482 | Temps complet                         |
| Agent de caisse         | 3              | Echelon 1 du grade d'adjoint administratif IM 366  | Temps complet                         |

Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet qu'il conviendra d'adapter aux besoins réels validés.

Considérant l'avis favorable de la commission Ressources humaines rendu le 8 janvier 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

#### Les délégués communautaires sont invités à :

- Créer les emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2026, pour l'espace aquatique Fernand Bonnin
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

#### Question II.5. GEMAPI – Adhésion à l'association France Dignes et désignation de représentants

Rapporteur : Mme Jocelyne BEAUNEE, Vice-présidente en charge du Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »,

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence.

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est proposé que la Communauté de Communes des Rives de Saône participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Cette association est l'aboutissement de l'action « création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues » telle que définie par le Plan de Submersion Rapide (PSR) publié en février 2011.

L'association France Dignes a pour missions de :

- Mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- Renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- Représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- Assurer une veille technique et réglementaire ;
- Assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- Conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres: de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...); d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES. La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré.

La Communauté de communes doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'association.

M. CHAPUIS : D'où est originaire l'association ?

Mme BEAUNEE : C'est une association nationale. Il y a peu de Communauté de communes confrontée à ce qu'on vit avec la digue de Trouhans.

M. ROUSSELET : L'association assure la surveillance de l'ouvrage ?

Mme BEAUNEE : Non, c'est de la veille juridique, des formations.... C'est plus une assistance technique. Par exemple, le premier sujet est sur le foncier avec les propriétaires riverains : doit-on partir sur des conventions ou des servitudes ? Ils vont pouvoir aider. Aujourd'hui, nous n'avons pas beaucoup d'autres aides.

Mme GILARDET : Avec la révision du PPRI, on m'a demandé de déclarer le merlon situé sur ma commune car il est illégal et non déclaré. Il va y avoir un travail à faire là-dessus, et on pourrait associer l'association.

Le Président demande qui est candidat au poste de représentant titulaire.

**Mme BEAUNEE Jocelyne se porte candidate.**

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement. A l'unanimité des présents (47 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués, la candidate.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

Mme BEAUNEE Jocelyne est désignée représentante titulaire à l'association France-Digues.

Le Président demande qui est candidat au poste de représentant suppléant.

**M. DELACOUR Sébastien se porte candidat.**

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement. A l'unanimité des présents (47 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués, le candidat.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

M. DELACOUR Sébastien est désigné représentant suppléant à l'association France-Digues.

#### Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Rives de Saône à l'association Frances Digues ;
- Inscrire les crédits correspondants au Budget Principal
- Autoriser le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;
- Autoriser le Président à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

#### Résultat du vote à main levée

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

### III. INFORMATIONS DIVERSES

9

#### Information n°III.1 : AFFAIRES GENERALES – Tableau des indemnités des élus

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dans ses articles 92 et 93, imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes de ces articles, la Communauté de communes établit un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à son conseil exercé en son sein, et au sein de tout syndicat mixte et de tout société d'économie mixte/société publique locale.

#### Indemnités communautaires 2025

| Nom                | Fonction                         | Montant brut annuel | Frais de déplacement |
|--------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| DELACOUR Sébastien | Président                        | 30 335,64 €         | 1276,70 €            |
| BECQUET Alain      | 1 <sup>er</sup> Vice-président   | 11 345,04 €         | 0 €                  |
| BREBANT Laurence   | 2 <sup>ème</sup> Vice-présidente | 11 345,04 €         | 0 €                  |
| DECHAUD Martine    | 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente | 11 345,04 €         | 611,20 €             |
| SIRUGUE Corinne    | 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente | 11 345,04 €         | 0 €                  |
| GILARDET Céline    | 5 <sup>ème</sup> Vice-présidente | 11 345,04 €         | 0 €                  |
| BEAUNEE Jocelyne   | 6 <sup>ème</sup> Vice-présidente | 11 345,04 €         | 0 €                  |
| BELORGEY Sébastien | 7 <sup>ème</sup> Vice-président  | 11 345,04 €         | 0 €                  |

|                   |                      |            |     |
|-------------------|----------------------|------------|-----|
| DUPARC Marie-Line | Conseillère déléguée | 2 959,56 € | 0 € |
| HIEZ David        | Conseiller délégué   | 2 959,56 € | 0 € |

**Indemnités 2025 pour tout mandat ou toute fonctions exercées au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, société d'économie mixte**

| Nom              | Fonction   | Montant brut annuel |
|------------------|--|---------------------|
| BECQUET Alain    | Président du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny                 | 0 €                 |
| BREBANT Laurence | Présidente du Syndicat Mixte des affluents Rive gauche de la Saône | 695,91 €            |
| BREBANT Laurence | Présidente du Syndicat de curage de l'Auxon                        | 695,91 €            |

M. DELACOUR : Martine DECHAUD a utilisé son véhicule personnel pour nous rendre au Congrès des intercommunalités de France et pour moi, ce sont les déplacements aux différentes séances d'Intercommunalités de France.

M. BECQUART : Je voudrais qu'on souligne le rôle d'Alain BECQUET auprès du SMTP : il faut voir le travail exemplaire qui est fait, 18,5 % de la CFE du territoire vient du Technoport.

M. BECQUET : Et je ne fais pas de frais kilométriques, ni pour l'un ni pour l'autre.

M. BECQUART : L'avenir de la Communauté de Communes passe par le Technoport.

#### **IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES EMANANT DES DELEGUES**

##### Dissolution du Syndicat de la Sablonne

M. FAUDOT : Je voudrais vous parler du Syndicat de la sablonne et de sa dissolution. La sablonne est une rivière qui prend sa source au pied du mont Roland et qui se jette dans le Doubs à hauteur de la commune de Lays sur le Doubs. Nous sommes concernés pour les communes de Tichey et Bousselange. Et ce syndicat, qui était bien géré, a été dissous apparemment pour des différences de compétences GEMAPI, car les collectivités du Jura ont délégué la compétence au Syndicat Doubs Loue. C'est ce qui arrive quand on éloigne les centres de décision du terrain. Maintenant, comment on fait ? Deux solutions : soit c'est la CCRS qui va gérer l'entretien des berges et la gestion des ragondins, soit on adhère au syndicat Doubs Loue. Il y aurait une gestion collective de la rivière.

Mme BEAUNEE : Effectivement, je suis allée en sous-préfecture à Dole sur ce dossier, où nous avons été convoqués. C'était plus une réunion d'information car la décision était prise. Le Président du syndicat était favorable à la dissolution et il n'y a pas eu de débat. Il y a quand même un peu d'argent dans le syndicat. Il y avait aussi des travaux prévus, sur les berges de Bousselange. J'avoue que j'ai essayé de demander si l'argent du syndicat pouvait être utilisé pour les travaux. On ne m'a pas trop répondu. Je vais remonter au créneau car c'étaient des travaux importants pour la commune.

M. FAUDOT : C'était la revitalisation des berges entre deux ponts, pour 150 000 € avec un financement de 80 %.

Mme BEAUNEE : L'Agence de l'eau n'était plus sûre sur les 80 %. Il faut attendre le processus de dissolution, mais effectivement le syndicat Doubs Loue a commencé à se positionner. Jusqu'à présent, c'était confortable, c'était stable et nous n'avions pas une grosse cotisation. Là, la décision était prise, et on sait que les préfectures ont tendance à regrouper les collectivités.

M. FAUDOT : Le problème de ce syndicat est qu'il est sur plusieurs départements.

Mme BREBANT : Est-ce que le syndicat Doubs Loue pourra intervenir sur le territoire de la Côte d'or ?

Mme BEAUNEE : Oui, et sur la Saône et Loire.

M. FAUDOT : Maintenant, il faut penser à l'avenir.

##### Tableau de synthèse éléments financiers des communes

M. PERRIN : Est-ce que tu as reçu le document que je t'ai envoyé ?

M. DELACOUR : Oui et je t'ai répondu. Je te propose de l'étudier en réunion de bureau.

M. PERRIN : Ce sont des informations publiques.

M. DELACOUR : Les réunions de bureau sont plus courtes, nous pourrions plus facilement en débattre. Francois a analysé les capacités d'autofinancement, les excédents de fonctionnement de chacune des communes, comme évoqué lors du dernier conseil communautaire.

M. PERRIN : Ce sont surtout les ressources des communes : les produits des immeubles, des pylônes et les ventes de bois. Et j'ai regardé aussi l'imposition des particuliers par habitant. J'étais toujours axé

---

sur la révision des attributions de compensation, mais en fait, j'ai regardé, et certaines communes qui ont des attributions de compensation positives n'ont pas beaucoup de ressources, comme Glanon ou Montmain.

M. DELACOUR : Je vous diffuserai le document, avec l'accord de M. PERRIN.

Mme CLAIRET : Les recettes des bois, ce n'est pas toujours évident. Quand on prend un plan d'investissement sur plusieurs années, vous pouvez avoir des ventes importantes, mais il y a des dépenses en face

**Fin de séance à 21h29**

Camille SIMAR  
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Simar', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien DELACOUR  
Président de séance